

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1859**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels de marque KSB installés sur diverses usines de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec la société KSB

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Farih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

Bureau du 11 octobre 2010

Décision n° B-2010-1859

objet : **Fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels de marque KSB installés sur diverses usines de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec la société KSB**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet la fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels de marque KSB installés sur diverses usines de la Communauté urbaine de Lyon.

Pour assurer ces prestations, il est proposé d'établir un marché négocié sans mise en concurrence avec la société KSB. A cette fin, la société a fourni à la Communauté urbaine une attestation justificative de ses droits d'exclusivité.

Le marché est un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible 3 fois une année.

Le marché comporte un engagement de commande annuel minimum de 50 000 € HT et maximum de 200 000 € HT.

Les prestations font l'objet d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, conformément aux articles 26, 34, 35-II-8° du code des marchés publics.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 10 septembre 2010, a attribué ce marché à la société KSB.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande concernant la fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels de marque KSB installés sur diverses usines de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels y afférents avec la société KSB pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC, et un montant annuel maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC, conformément aux articles 26, 34 et 35-II-8° du code des marchés publics.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal et au budget annexe de l'assainissement de la Communauté urbaine - exercices 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 sur diverses imputations.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.